

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-NATHALENE DU 02 MARS 2015

Présidé par Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : Jean-Michel PERUSIN - Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Francis PAPONIE - Frédéric TACHE - Dominique CHEYROU - Chantal DESPLAT - Bertrand ROUQUIE - Monique DUBOST - Alexandre COUDERC - Serge KOLESNIKOFF - Guy FIGAROLI - Catherine COMBROUX - Nathalie CHAPOULIE.

Excusée : Aurélie MERCIER.

Secrétaire de séance : Alexandre COUDERC.

.....

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes administratifs 2014 (budget principal et budget assainissement) ont été présentés par Mr JF. MARTINET, 1^{er} adjoint et votés à l'unanimité des présents, hors le vote du Maire.

Une réunion de la commission FINANCES concernant la préparation des budgets est prévue jeudi 19 mars 2015 à 18H30 à la mairie. Ensuite, la commission prendra RDV avec le percepteur, avant de voter ses budgets 2015 au plus tard pour le 15/04/15.

REUNION CONTRATS D'OBJECTIFS PROJETS COMMUNAUX

Suivant l'avenant n°4 au contrat d'objectifs du canton de SARLAT (2011-2015), le Maire indique au conseil les opérations retenues, qui doivent débiter en 2015 :

Actions	Coût total HT	Subvention attribuée
Travaux école (changement 10 fenêtre bibliothèque / dortoir + 2 portes)	12 000	3 600
Travaux d'aménagement du bourg (Monument aux morts *, travaux de voirie, aire poubelles...)	38 000	7 600

*attente devis à faire auprès d'un maçon

- Opération Locale de Sécurité (OLS) : aménagement carrefour RD N°47 : travaux évalués à 15 000 € HT dont 5 000 € HT à la charge de la commune ; achat d'une partie de parcelle à Mr PREUX.
- Voirie : redistribution du Conseil Général aux communes (somme évaluée pour Ste Nathalie entre 5 000 et 6 000 €) suite à la modification du périmètre des voies d'intérêt communautaire.

POINT SUR LE RPI (école)

Suite à la réunion du 03/02/2015 avec les maires du canton de Carlux, ces derniers souhaitent fusionner leurs écoles en un RPI élargi afin de garder une marge de manœuvre et d'anticiper les décisions de fermeture de postes de l'Inspection Académique. En sa qualité de commune en RPI avec PRATS-DE-CARLUX, la commune de SAINTE-NATHALENE a été invitée à se joindre à ce projet.

Après différents échanges, le conseil municipal décide de prendre sa décision lors du prochain conseil et d'apporter une réponse aux maires du canton de Carlux.

Bibliothèque

Par ailleurs, suite à la demande de la bibliothécaire qui souhaite descendre la bibliothèque au rez-de-chaussée dans la classe vide, afin de résoudre le manque de place lors de ses manifestations et le problème de l'accessibilité à l'étage, le conseil décide d'accéder à sa demande. Un espace commun (ancienne salle du conseil municipal) sera partagé par moitié entre la bibliothèque et le centre de loisirs, qui organisent par ailleurs des animations communes.

Centre de Loisirs

Nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR (Etat) de 90 800 € par arrêté du 13/06/2014 (validité 3 ans maximum y compris demande de renouvellement pour 1 an) - taux de 20 % appliqué à une dépense subventionnable de 454 000 € HT.

Autres aides possibles : CAF, Conseil Général, réserve parlementaire, etc... (dossiers à monter).

Le conseil projette de réfléchir à l'étude d'un centre de loisirs plus restreint autour de l'école (lieu précis à définir). L'ATD peut réaliser un avant-projet. Le conseil doit se déterminer de façon définitive sur cette action.

PREPARATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Elections dimanche 22/03/15 - 1^{er} tour

08H-10H	Jean-Michel - Dominique - Serge
10H-12H	Jean-François - Monica - Bertrand
12H-14H	Francis - Alexandre
14H-16H	Frédéric - Chantal - Guy
16H-18H	Brigitte - Cathy - Nathalie

Idem pour le 2^e tour dimanche 29/03/15 (sauf Guy absent)

DELIBERATIONS

- Le conseil autorise le maire à encaisser la somme de 909 € émanant de GROUPAMA en remboursement du vol survenu dans les ateliers communaux.
- Suite à l'avis favorable du CTP du 19/02/15, le conseil approuve à l'unanimité le taux de promotion pour les avancements de grade (adjoint d'animation de 1^{ère} classe).
- Le conseil décide d'appliquer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour 2015.

La date du prochain conseil municipal (vote des budgets) n'a pas été déterminée (au plus tard le 15/04/2015).

La séance est levée à 21H00.